



2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Éducation et formation

Contexte :

Bien que le **droit universel à l'éducation** soit reconnu par plusieurs instruments juridiques internationaux, tels que la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones (UNDRIP)**, la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW)** et la **Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT)**, dans le cas des enfants autochtones et en particulier des filles, ce droit demeure un défi prioritaire. En effet, en raison de leur appartenance à un groupe ethnique, de leur âge, de leur pauvreté et de leur sexe, ainsi que de leur connaissance limitée de la langue dominante, les filles autochtones sont souvent **marginalisées** et n'ont pas facilement **accès à l'éducation**. Comme le souligne le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, il existe un écart important à l'échelle mondiale entre le taux de scolarisation chez les Peuples autochtones et celui de la population non autochtone.

Outre le fait que leurs **programmes pédagogiques contrastent avec les besoins et les réalités** des enfants autochtones, les systèmes d'enseignement public officiels **n'accordent aucune valeur aux savoirs traditionnels** et à ceux liés **au vécu, à l'économie traditionnelle et à la culture** des enfants autochtones. Au contraire, les écoles publiques favorisent **l'individualisme** et un **climat de compétition**. Le port de l'uniforme scolaire, exigé dans la plupart des pays où vivent les enfants autochtones, ne favorise pas la diversité et représente une dépense non négligeable pour les familles en proie à des difficultés économiques. Dans ce contexte, alors que les instruments du droit international reconnaissent le **rôle fondamental des Femmes autochtones dans la transmission de la culture, du savoir, de la langue et de la cosmovision autochtones, ainsi que leur rôle dans la préservation des écosystèmes et de la biodiversité**, ces connaissances sont **discréditées** par l'enseignement public et la société dominante, tandis que ces femmes sont **discriminées** sous prétexte de leur alphabétisme¹¹.





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Un **risque** lié à la **dévalorisation** des Femmes autochtones et de leurs connaissances, ainsi qu'à la **modification des méthodes de transmission des savoirs et d'éducation des enfants**, est la **perte d'identité** chez les jeunes générations, du lien avec leur territoire, leurs **ancêtres**, leur **langue**, l'**organisation sociopolitique** des communautés, les systèmes de **justice** traditionnelle et communautaire et leur **cosmvision**¹².

En ce sens, il existe un **lien étroit entre le territoire, la culture, les savoirs et la transmission** de ceux-ci. Les déplacements forcés, les conflits armés, la dégradation de l'environnement due à la pollution et aux programmes de développement promus par l'État, tels que les barrages hydroélectriques, les routes, les ponts et les projets miniers, ainsi que le changement climatique, figurent parmi les facteurs qui exercent une pression accrue sur les ressources naturelles et modifient les formes de transmission des connaissances. Ces facteurs ont également une influence sur la résilience future des filles et des jeunes Femmes autochtones.

Comme l'indique l'étude du FIMI sur la justice environnementale et les perspectives des Femmes autochtones¹³:

« Pour un enfant, aller à la chasse ou à la pêche en forêt revient à apprendre les saisons de chasse correspondant à certaines espèces et connaître les périodes de reproduction de celles-ci. De même, en accompagnant leurs grands-mères dans la collecte de produits non ligneux dans la forêt, ils apprennent quelles plantes peuvent servir de remèdes à certains maux, ou quels fruits, champignons ou insectes peuvent enrichir notre alimentation. Tout cela implique des processus, des étapes, des cycles et des formes d'enseignement ».

¹⁰ <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/thematiques/education.html>

¹¹ Forum international des femmes autochtones (FIMI) et Grand groupe des Peuples autochtones pour le développement durable (IPMG), Rapport spécial « Continuing Discrimination and Disempowerment of Indigenous Women », Forum politique de haut niveau (HLPF), 2019

¹² Marie Salaün, « La culture autochtone est-elle soluble dans la forme scolaire ? Réflexions à partir de quelques expériences pédagogiques (Hawaï, Nouvelle-Calédonie) », Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, n°15, 2016. Consulté le 3 février 2020 à l'adresse : <http://journals.openedition.org/cres/2959>

¹³ Forum international des femmes autochtones (FIMI), Justicia Ambiental : Perspectivas de las Mujeres Indígenas. Guardianas y Custodias de los Conocimientos y la Biodiversidad de los Pueblos, 2019, Guatemala



2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

En perdant les espaces territoriaux et communautaires traditionnels, mais aussi en envoyant les enfants étudier dans des écoles en dehors de la communauté, où ils acquerront des connaissances sans lien avec leur réalité, on perd la possibilité de leur transmettre les connaissances et savoirs traditionnels, ce qui **met en péril l'éducation** des nouvelles générations, en particulier celle **des filles, qui sont appelées à être les futures gardiennes de ces savoirs**.

Le **manque de moyens financiers** des familles autochtones pour acquérir le matériel et les uniformes scolaires, ainsi que leurs faibles **compétences linguistiques** dans la langue dominante, sont d'autres obstacles à l'accès à l'éducation. En outre, en raison de la **structure patriarcale** de nombreuses sociétés traditionnelles, les familles décident souvent **d'accorder la priorité à l'éducation des garçons**, ce qui a pour effet de priver les filles de leur droit à l'éducation. Les **mariages** d'enfants et les **grossesses précoces** constituent d'autres obstacles à l'accès des filles autochtones à l'éducation. La **distance** qui sépare le foyer de l'école est un autre facteur de vulnérabilité, en particulier pour les filles autochtones, étant donné qu'elles sont plus exposées aux **abus**, au **harcèlement** voire aux **violences sexuelles**, tant sur le chemin de l'école qu'au sein même de l'établissement. En l'absence de mesures de protection adéquates, le taux **d'abandon scolaire** est particulièrement élevé chez les filles autochtones. Il convient d'ajouter que, pendant la crise du Covid-19, bien que certaines écoles aient proposé d'assurer un enseignement à distance par le biais d'outils numériques, de nombreux enfants autochtones en situation de vulnérabilité économique n'ont pas pu assister à ces classes virtuelles puisqu'ils n'avaient pas accès à ces technologies. Cet état de fait creuse encore plus le fossé déjà existant en matière d'accès à l'éducation.

Les enfants nés dans des zones reculées ne peuvent pas toujours être inscrits sur les registres d'état civil et sont donc **privés de citoyenneté**, avec les difficultés que cela comporte sur le plan de la mobilité et de l'accès aux services publics, comme **l'éducation**. Cette absence de citoyenneté accroît d'autant plus la vulnérabilité des filles autochtones, étant donné que toute violation de leurs droits risque davantage d'être passée sous silence, par rapport aux enfants non autochtones.





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

L'absence de programmes universitaires ou professionnels dans leur communauté oblige les jeunes Femmes autochtones qui souhaitent poursuivre leur formation académique ou professionnelle à s'installer dans des centres urbains éloignés. Ce déplacement implique un investissement important que bien des familles ne peuvent se permettre, de sorte que le nombre de jeunes autochtones qui obtiennent un diplôme universitaire est nettement inférieur à leur représentation dans la population nationale. Ainsi, au Mexique, où les Peuples autochtones représentent environ 10 % de la population totale, 1 % seulement des étudiants inscrits dans les universités publiques appartiennent à un Peuple autochtone ¹⁴.

Enfin, pour que l'éducation soit véritablement un outil de développement durable, les Peuples autochtones estiment qu'elle doit **renforcer leurs propres savoirs autochtones**¹⁵. Dans cette optique, il existe plusieurs initiatives importantes qui préconisent des systèmes éducatifs culturellement adaptés et des programmes d'éducation interculturelle bilingues, visant à contribuer au renforcement et à la revalorisation des connaissances traditionnelles des Peuples autochtones, tout en comblant les lacunes existantes en matière d'accès à l'éducation, à travers la création d'universités autochtones, le programme phare des Femmes autochtones promu par le FILAC et les processus de formation communautaire.

¹⁴ Lorenza Villa Lever, « Indígenas, solo el 1% de la matrícula universitaria en México », dans *Notimérica*, 8.08.2018, <https://www.notimerica.com/sociedad/noticia-indigenas-solo-matricula-universitaria-mexico-20180809202252.html>

¹⁵ Centro para la Autonomía y Desarrollo de los Pueblos Indígenas (CADPI), *ESTUDIO SOBRE OBJETIVOS DE DESARROLLO SOSTENIBLE (ODS); una mirada desde Latinoamérica y El Caribe en la cosmovisión de los Pueblos Indígenas*, 2019





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Questions d'orientation :

- Dans votre communauté, quel est le niveau de scolarisation des filles et leur taux de fréquentation de l'école ?
- Dans quelle mesure les programmes scolaires comprennent-ils des contenus mis en contexte et adaptés à la situation des filles autochtones de votre communauté ?
- Quel est le rôle des Femmes autochtones dans l'éducation au sein de votre communauté ? Leurs connaissances sont-elles reconnues ? Quelles sont les bonnes pratiques à retenir ?
- Quels sont les défis à relever pour favoriser l'éducation des filles autochtones de votre communauté ?
- Quelles ont été les stratégies adoptées par votre communauté pour assurer le maintien de l'enseignement pour les filles et les jeunes femmes autochtones pendant la pandémie ?
- -Existe-t-il des exemples de mise en valeur de certains contenus et savoirs traditionnels qui ont contribué au développement durable pour les jeunes femmes de votre communauté ?
- Quelle est la place réservée au dialogue intergénérationnel dans votre communauté en termes de contenus et d'espaces pédagogiques ?

